

support uni de l'Australasie. Et dans le cas où il deviendrait opportun de mettre en vigueur les résolutions adoptées, ce manque de cohésion de la part de l'Australasie sera toujours un obstacle et causera peut-être d'interminables retards.

Avant de terminer ces remarques concernant les séances préliminaires je me crois permis d'exprimer ma conviction que le sentiment d'union et de cohésion entre les diverses parties de l'Empire s'accroîtront davantage tous les ans. La grande discrétion qu'on a remarquée ici, relativement aux autres colonies, a inspiré beaucoup de confiance et de respect pour la mère-patrie, ce qui ne peut lui nuire en affaires ou en politique.

Les séances subséquentes de la Conférence à huis-clos, commencèrent vendredi le 29 juin et se terminèrent le 9 juillet.

L'honorable Mackenzie Bowell, C.P., ministre du commerce du Canada, fut élu président à l'unanimité, et son habile et courtoise direction fut hautement appréciée.

Les discussions furent restreintes aux trois sujets nommés par le gouvernement canadien lorsque celui-ci invita la Conférence, à savoir : la construction d'un câble sous-marin de Vancouver à l'Australie ; l'établissement d'un service de malles rapide entre la Grande-Bretagne et l'Australie *via* Canada et les relations commerciales entre les colonies et la Grande-Bretagne et les colonies entre elles.

Il serait peut-être à propos, en faisant la revue des travaux de la Conférence, de considérer d'abord la question des relations commerciales, et la législation et les traités qui peuvent les contrôler, et puis celle des communications télégraphiques et des bateaux océaniques lesquels sujets sont intimement liés à ces projets commerciaux.

497. I.—RELATIONS COMMERCIALES.

Relativement aux mesures recommandées dans le but de développer le commerce dans l'Empire les résolutions suivantes ont été adoptées :—

(1.) " Résolu qu'une disposition soit faite par législation impériale permettant aux colonies de l'Empire de négocier des arrangements de réciprocité commerciale, y compris le pouvoir de faire des tarifs différentiels, avec la Grande-Bretagne ou entre elles."

(2.) " Résolu, que cette Conférence est d'opinion que toutes dispositions des traités existant entre l'Angleterre et tout pouvoir étranger qui empêchent les colonies anglaises soumises à un gouvernement autonome de faire des arrangements de réciprocité commerciale entre elles ou avec la Grande-Bretagne, devraient disparaître."

(3.) " Attendu que la sûreté et le progrès de l'Empire britannique peuvent dépendre du maintien constamment plus attentif des liens qui unissent les colonies à la mère-patrie et du développement constant de tout ce qui co-opère au bien-être public ;

" Et attendu que cette co-opération et cette unité ne sauraient être plus efficacement développées que par l'échange mutuel et avantageux des produits coloniaux ;

A. " Il soit en conséquence résolu que cette Conférence émet l'opinion qu'il est opportun de conclure, entre la Grande-Bretagne et ses colonies, un